



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## transport de voyageurs

Question écrite n° 50897

### Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le service public des transports ferroviaires et la dégradation constatée depuis des années des liaisons Paris-Maubeuge et Paris-Cambrai. La SNCF, à travers une nouvelle grille horaire actuellement à l'étude, risque de dégrader encore davantage la desserte de ces liaisons par trains Intercités. Usager régulier de ces lignes, il comprend l'inquiétude suscitée par les indications venues de la région picarde, région traversée par ces trains avant qu'ils ne rejoignent Aulnoye-Aymeries, Maubeuge ou Cambrai. Les horaires vers la Sambre-Avesnois ou le Cambrésis, s'ils semblent encore à confirmer, font craindre un départ de Cambrai avancé à 5 heures 40 et un retour reculé d'une heure induisant une amplitude qui découragera encore un peu plus les usagers. Ce risque existe également au départ de Maubeuge. De même, la suppression de l'arrêt au Cateau, ville du musée Matisse, le week-end n'est pas supportable. Des solutions méritent d'être étudiées pour améliorer ces dessertes, en réduisant les attentes à Busigny et en profitant des nombreux aller-retours entre Saint-Quentin et Paris avec la mise en place de correspondances avec des TER assurant la liaison depuis Saint Quentin vers le Cambrésis et la Sambre-Avesnois. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour rappeler à la SNCF ses obligations de service public et l'inciter à l'amélioration et non à la dégradation des dessertes vers la Sambre et le Cambrésis, pour favoriser l'usage des transports ferroviaires.

### Texte de la réponse

Les nouvelles circulations, mises en oeuvre au 14 décembre 2014, ont été étudiées pour améliorer la robustesse de l'ensemble des circulations des trains express régionaux et des trains d'équilibre du territoire (TET), depuis la gare du nord. Elles sont le résultat d'un travail qui a associé les services du conseil régional de Picardie, du ministère chargé des transports et de la SNCF dans l'objectif de proposer une grille horaire capable de répondre aux enjeux de l'augmentation de la fréquentation des services ferroviaires aux portes de Paris et aux problèmes de qualité de service rencontrés depuis la mise en oeuvre du service annuel en 2012. Les horaires prévus pour les départs et les arrivées en gare du nord ont ainsi été modifiés afin que la programmation des trains, depuis ou vers les principaux pôles générateurs de flux, réponde mieux à la demande croissante de transport. Les prolongations des trains entre Saint-Quentin et les villes de Maubeuge ou Cambrai, ainsi programmées à des horaires différents, permettent une organisation plus efficace, tenant compte de l'ensemble de l'offre ferroviaire. Les trains régionaux en correspondance sur les circulations entre Saint-Quentin et Paris complètent l'offre directe et permettent d'assurer globalement une offre de transport plus efficace, avec des temps de parcours similaires aux précédents horaires, tout en limitant les changements d'habitude pour les usagers Cambrésiens : deux trajets, dont un trajet direct, permettent une arrivée en gare du nord avant 8 h et avant 9 h. Le soir, la possibilité d'un départ depuis Paris après 17 h, 18 h et 19 h a été maintenue. Au cours de l'année 2014, la SNCF et les services du conseil régional de Picardie ont entrepris une vaste campagne de communication auprès des usagers afin de les informer des changements liés aux modifications horaires. Cette communication s'est poursuivie jusqu'à la mise en oeuvre des changements en décembre 2014. S'agissant de la

desserte du Cateau-Cambrésis, à l'occasion d'une première communication sur les nouveaux horaires, par la SNCF, aux associations d'usagers de l'Avesnois et du Cambrésis au cours du mois de janvier 2014, un projet de service a été présenté où l'arrêt en gare du Cateau n'était pas affiché. La SNCF, à l'appui du constat d'une faible fréquentation des TET depuis la ville du Cateau-Cambrésis, a en effet envisagé la possibilité d'une suspension de la desserte de fin de semaine. Cette hypothèse n'a pas été mise en application et les arrêts à le Cateau du week-end ont été maintenus pour le service annuel 2015. Conscient des questions que soulève l'organisation des trains intercités, le secrétaire d'État aux transports a confié en novembre 2014 le soin de porter une réflexion nationale sur les trains d'équilibre du territoire à une Commission parlementaire présidée par le député Philippe Duron, en préalable à l'écriture de la nouvelle convention d'exploitation avec la SNCF. Les conclusions de la Commission, attendues pour le mois de mai 2015, doivent permettre d'apporter des améliorations aux dispositions actuelles, au bénéfice des usagers du quotidien.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bataille](#)

**Circonscription :** Nord (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50897

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 10 février 2015

**Question publiée au JO le :** [25 février 2014](#), page 1748

**Réponse publiée au JO le :** [3 mars 2015](#), page 1542